



médical

ressources humaines

technologique



## LE CONTRÔLE MÉDICAL



GRUPE MUTUALISTE EUROPÉEN  
ASSURANCE ET MANAGEMENT DES RISQUES

# Inscrire le contrôle médical dans sa politique de gestion des absences

13 850  
contrôles médicaux  
par an

Un réseau de  
2 400  
médecins agréés par  
les ARS

Plus de  
35 ans  
d'expérience dans la  
mise en œuvre de  
contrôles médicaux

40%  
des expertises sur accident  
du travail aboutissent soit à  
une reprise, une guérison,  
une transformation du risque  
en maladie

## CONTEXTE

Le statut de la Fonction publique territoriale et hospitalière définit les droits en termes de protection sociale de ses agents, mais également ceux des employeurs. Dans un contexte de rigueur budgétaire et d'optimisation de la performance du service public, **il est de votre intérêt de gérer, de maîtriser, voire de réduire les absences pour raison de santé.**

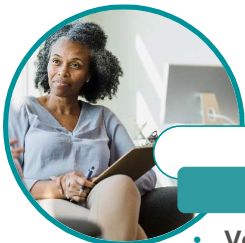
Conformément aux articles 15 des décrets n° 87-602 du 30 juillet 1987 pour la Fonction publique territoriale et n° 88-386 du 19 avril 1988 pour la Fonction publique hospitalière, les employeurs publics ont la possibilité de faire procéder à des contre-visites ou des expertises médicales pour leurs agents, par des médecins agréés par les ARS.

## LE CONTRÔLE MÉDICAL AU SERVICE DE LA GESTION DES ABSENCES

- Il s'agit d'analyser la structure des arrêts de travail en maladie ordinaire et accident de service (leur fréquence, leur durée, leur répartition par service...)
- Un engagement des élus et une concertation des responsables de service sont nécessaires pour adopter et définir une politique globale de contrôle médical
- Pour compléter le dispositif, une communication interne au comité technique paritaire et à l'ensemble des agents (réunions, lettres d'information) est indispensable
- Le respect des engagements et des sanctions dans la mise en place de votre politique de contrôle sera la dernière condition de son efficacité



# Notre accompagnement sur la contre-visite et l'expertise médicale



## LA CONTRE-VISITE MÉDICALE

### Les finalités

- **Vérifier** la validité de l'arrêt de travail en cours
- **Justifier** une demande de réintégration au poste initial
- **Démontrer** le bien-fondé de certains congés
- **Éviter** les prolongations
- **Mieux estimer** la durée probable d'un arrêt ou d'une prolongation

### Dans quels cas

Surtout **utilisée en maladie ordinaire**, la contre-visite s'avère aussi utile pour les accidents de service avec arrêts. Avec ce contrôle, réglementé par la loi, vous pouvez **vérifier la validité de l'arrêt** en cours mais également **mieux gérer ses conséquences** en vérifiant que la durée de l'arrêt et ses prolongations correspondent à la gravité des lésions



### Déclenchez une contre-visite à partir de votre espace client :

- ⇒ vous recevez automatiquement des mails à chaque étape de la contre-visite
- ⇒ vous avez accès à tout moment à l'historique de votre dossier
- ⇒ vous recevez des lettres types, validées juridiquement pour pouvoir réagir rapidement auprès de votre agent, en fonction de la position du médecin contrôleur



## L'EXPERTISE MÉDICALE

### Les finalités

- **Valider l'imputabilité médicale** d'un accident de service: l'expertise permet de préciser les lésions résultant strictement de l'accident déclaré, décrites sur le certificat médical initial
- **Contrôler la pertinence de la prolongation** d'un arrêt reconnu imputable au service
- **Vérifier** que les causes de la prolongation d'un arrêt sont toujours en relation avec l'accident ou la maladie reconnus imputables au service
- **Prévoir la date de reprise** d'activité d'un agent
- **Démontrer aux agents** l'engagement de l'employeur
- **Permettre** à l'employeur de gérer au mieux la nécessité de réorganiser ses services et/ou d'aménager les postes.



### Facilitez vos demandes d'expertise médicale, nous nous chargeons :

- ⇒ d'analyser le type de lésion ou de pathologie pour cibler la spécialité du médecin agréé à missionner
- ⇒ d'adresser un ordre de mission très précis au médecin
- ⇒ d'envoyer une convocation à l'agent qui doit se rendre au cabinet du médecin
- ⇒ d'envoyer les conclusions de l'expertise à la collectivité ou à l'établissement à réception



Relyens, Groupe mutualiste européen en Assurance et Management des risques, agit au quotidien auprès des acteurs de la Santé et des Territoires pour sécuriser leur activité et garantir la continuité et la qualité de leur mission d'intérêt général, au bénéfice des patients et des citoyens.

Depuis presque 100 ans, nous créons et tissons le lien qui nous unit avec nos parties prenantes pour avancer, ensemble, dans un monde où la confiance se nourrit, se partage, se transmet et se mutualise.

**Maîtriser les risques,  
mutualiser la confiance.®**

Relyens SPS : S.A. au capital de 52 875 € - Société de courtage d'assurance - 335 171 096 RCS Bourges  
Siège social : Route de Creton - 18110 VASSELAY - N° ORIAS 07000 814 - [www.orias.fr](http://www.orias.fr)  
Organisme de formation professionnelle déclaré sous le n° 24180125318 auprès du Préfet de région

Les informations contenues dans ce document sont non-contractuelles et susceptibles d'être modifiées à tout moment et sans préavis. L'éditeur de ce document ne saurait voir sa responsabilité tant contractuelle que délictuelle engagée, pour les dommages découlant des actions commises ou omises en raison du contenu de l'information fournie.

Copyright Relyens 2023 - Crédits photos : droits réservés

**VOUS AVEZ BESOIN DE PLUS  
D'INFORMATIONS ?**

**Service contrôle médical**

**Tél: 02 48 48 10 50**

**Mail: [controle.medical@relyens.eu](mailto:controle.medical@relyens.eu)**

**relyens.eu**



GRUPE MUTUALISTE EUROPEEN  
ASSURANCE ET MANAGEMENT DES RISQUES